

224C2111
FR0000077570-FS0791

28 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MICROPOLE
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 25 octobre 2024, le concert composé de la société Talan Holding, des groupes familiaux Poyau et Létouffé, et des sociétés qu'ils contrôlent, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2024, de concert, les seuils de 25% du capital et de 30%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote de la société MICROPOLE¹ et détenir de concert 27 408 817 actions MICROPOLE représentant 30 977 247 droits de vote, soit 94,23% du capital et 92,19% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Talan Holding ³	20 914 262	71,90%	20 914 262	62,24%
Christian Poyau	2 096 223	7,21%	4 174 474	12,42%
CEN Holding ⁴	1 277 602	4,39%	2 317 781	6,90%
Christine Poyau	0	0	0	0
Janine Poyau	0	0	0	0
Thierry Létouffé	528 679	1,82%	528 679	1,57%
CSTL Finance ⁵	450 000	1,55%	900 000	2,68%
Anne Létouffé	0	0	0	0
Sylvie Létouffé	0	0	0	0
Autodétention ⁶	2 142 051	7,36%	2 142 051	6,37%
Total concert	27 408 817	94,23%	30 977 247	92,19%

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de titres MICROPOLE dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par le déclarant⁷.

¹ Société transférée d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris le 29 août 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 29 087 869 actions représentant 33 601 333 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société dont le siège social est sis 14-20, rue Pergolèse 75016 Paris – Contrôlée par Carthage Holding BV, société de droit néerlandais dont le siège social est sis Schiphol Boulevard 431, 1118BK Schiphol (Pays-Bas), elle-même contrôlée par des fonds gérés et conseillés par Towerbrook Capital Partners LP.

⁴ Société dont le siège social est sis 9, parc du Béarn, 92210 Saint-Cloud – Contrôlée par M. Christian Poyau

⁵ Société dont le siège social est sis 16, rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret – Contrôlée par M. Thierry Létouffé.

⁶ Assimilation en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁷ Cf. D&I 224C1572 du 9 septembre 2024.

Au titre de l'article 223-17, III du règlement général, le concert a précisé que les intentions précédemment déclarées demeurent inchangées⁷.

A cette occasion :

- M. Thierry Létoffé a franchi individuellement à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société MICROPOLE ; et
- La société Talan Holding a franchi individuellement à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote et de 2/3 du capital de la société MICROPOLE.
